Grille de lecture

Le plan de zonage du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de Pélissanne, cartographié à l'échelle du 1/10 000, est établi à partir du seul croisement des différents aléas sismiques (zone Z1, zones à effets de site (Z3 à Z5) et liquéfaction) et de l'aléa mouvements de terrain.

Chaque zone (R1, R2, B1 à B4) est référencée par deux lettres majuscules et deux indices :

- la lettre majuscule (R ou B) correspond au niveau de contraintes à appliquer, respectivement fort ou faible,
- le premier indice (1 à 4) distingue les zones R ou B par le croisement des aléas (liquéfaction et mouvements de terrain),
- la deuxième lettre (Z) et le deuxième indice entre parenthèses (Zi) indiquent la zone lithologique.

Les étiquettes ne sont pas exhaustives.
Se reporter systématiquement à la légende.
Au besoin, réaliser un zoom à partir du document numérique.

N

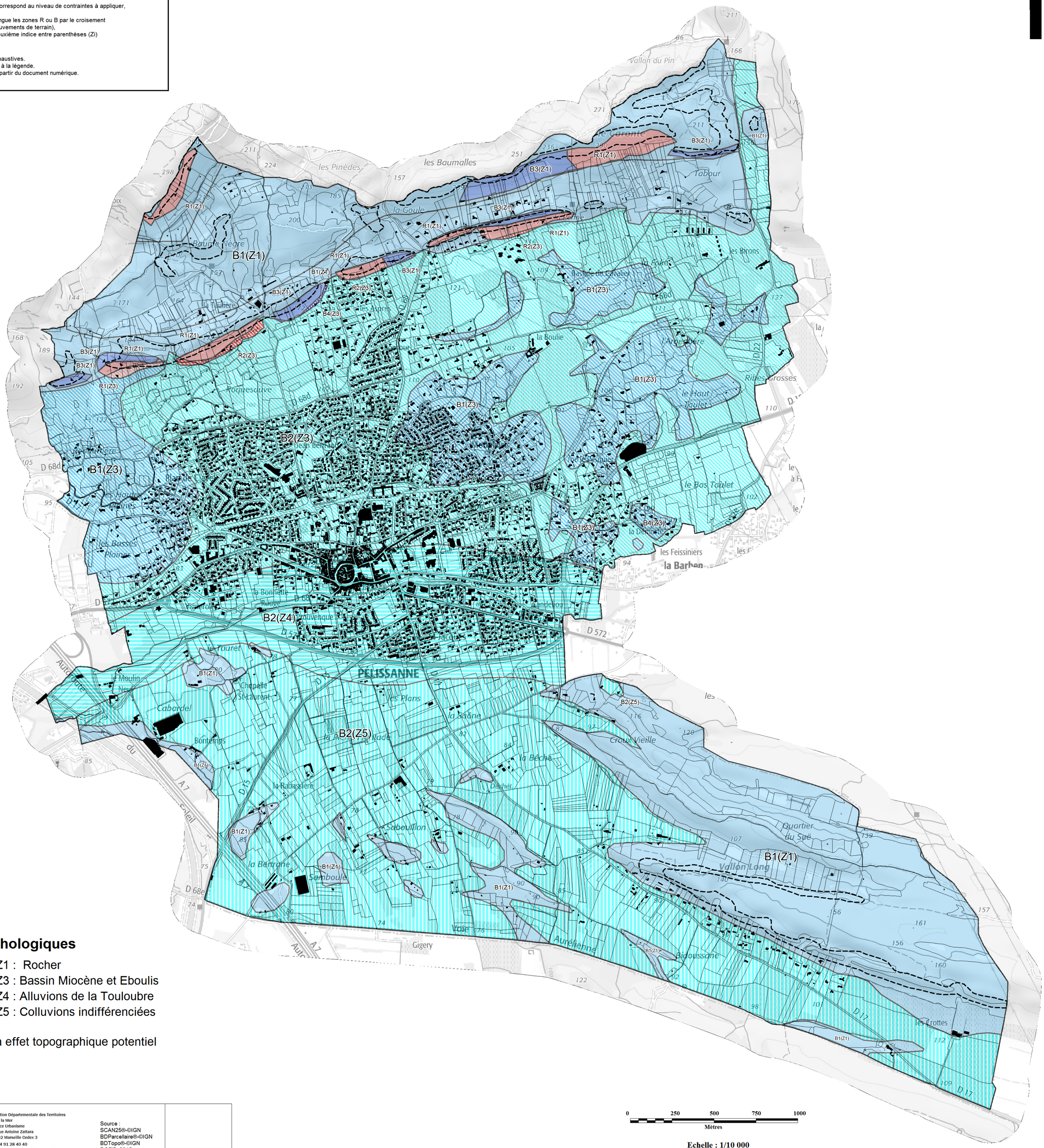

0 250 500 750 1000
Mètres

Echelle : 1/10 000
Format B1

Zones lithologiques

- Zone Z1 : Rocher
- Zone Z3 : Bassin Miocène et Eboulis
- Zone Z4 : Alluvions de la Touloubre
- Zone Z5 : Colluvions indifférenciées

- Zone à effet topographique potentiel

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Direction départementale des Territoires et de la Mer

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Urbanisme
16, rue Antoine Zattara
13332 Marseille Cedex 3
☎ 04 91 28 40 40
ddtm@bouches-du-rhone.gouv.fr

Source :
SCAN25®-©IGN
BDParcellaire®-©IGN
BDTopo®-©IGN
DGFiP, 2015
CEREMA, 2014
DDTM 13, Mars 2018

Approuvé par arrêté préfectoral le 13 mars 2018

COMMUNE DE PELISSANNE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (P.P.R)

SEISME
MOUVEMENTS DE TERRAIN

2 - Plan de zonage réglementaire (Cadastre + Scan25)

Echelle: 1/10 000
Format B1

Aléa : Séisme et liquéfaction		
Aléa Chutes de blocs	Effets de site (Zi)	
	Liquéfaction nulle	Liquéfaction modérée
Négligeable	B1(Zi)	B2(Zi)
Faible	B3(Zi)	B4(Zi)
Moyen Fort	R1(Zi)	R2(Zi)